

REGLEMENTATION INSTALLATION CLASSEE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER (ENREGISTREMENT, DECLARATION)

INTERET ET OBJECTIFS

L'intérêt d'une démarche réglementaire

Le code de l'environnement relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) prévoit que les installations industrielles et agricoles d'une certaine importance doivent, dans un souci de protection de l'environnement, préalablement à leur mise en service, faire l'objet d'une autorisation prise sous la forme d'un arrêté préfectoral qui fixe les dispositions que l'exploitant devra respecter pour assurer cette protection.

Les objectifs

- Etre en conformité avec la réglementation environnementale
- Répondre aux exigences de la DREAL et de la DDPP
- Prévenir toutes pollutions accidentelles
- Obtenir l'autorisation d'exploiter
- Veiller à l'impact environnemental

Le choix d'un dossier de demande d'autorisation avec AFCE

- Accompagnement dans la réalisation de la demande d'autorisation d'exploiter, du dossier de régularisation, du bilan de fonctionnement jusqu'à l'acceptation du dossier
- Conseil pour diminuer les impacts de ses activités sur l'environnement et mettre en place des mesures compensatoires
- Améliorer et faciliter les échanges avec les services de l'Etat et les parties prenantes
- Informations sur les dernières modifications réglementaires en vigueur et connaissance des sensibilités territoriales

Nos références

- **Plus d'une trentaine de dossiers pour des activités diverses dont le traitement des déchets, la métallurgie et l'agroalimentaire.**

METHODE

PHASE 1 : DOSSIER TECHNIQUE

Prise de connaissance de votre projet

Point par rapport aux rubriques ICPE et à la réglementation en vigueur

(Situation administrative de votre société : emplacement et description du projet, nature, volume des activités projetées, rubriques ICPE demandées)



PHASE 2 : ETUDE D'IMPACT

Prise en compte des impacts environnementaux de votre projet sur le milieu environnant et proposition de mesures compensatoires

(Etat initial de l'environnement, effet de l'installation sur l'environnement et moyens de prévention mis en œuvre, une évaluation des incidences Natura 2000) comprenant une étude d'impact sanitaire



PHASE 3 : ETUDE DES DANGERS

Identification des accidents potentiels pouvant être engendrés par votre projet, identification des moyens de prévention et proposition de mesures préventives associées aux risques identifiés

PHASE 4 : NOTICE HYGIENE ET SECURITE

Identification des moyens de protection et de prévention de votre personnel

PHASE 5 : RESUME NON TECHNIQUE

Réalisation d'un résumé synthétique du dossier destiné aux publics (enquête publique)

Contact :

André JEANBRUN

Tel. : 02 31 94 02 20 / Mobile : 06 07 64 92 99

E-mail : a.jeanbrun@afce.eu

<http://www.afce.eu>

Gaëlle PERRARD

Tel.: 02.31.94.02.20

E-Mail : g.perrard@afce.eu